



# Les Voiles de St-Barth 2018

## AVIS DE COURSE

### 1- INVITATION

T.P. SAIL EVENTS vous invite à l'événement "Les Voiles de Saint Barth" du 8 au 14 AVRIL 2018, avec la collaboration de la Collectivité de St Barthélémy, du Saint Barth Yacht Club, de la Fédération Française de Voile et du CSA.

### 2-REGLES APPLICABLES

La régate sera régie par :

**2.1-** Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV).2017-2020

**2.2-** Les prescriptions de la FFV traduites pour les concurrents étrangers seront jointes en annexe aux IC.

**2.3-** Les règles de la jauge CSA, CSA Classic, Multihull Rating et MultiRule

**2.4-** Les matériaux biodégradables ne seront pas considérés comme détrit. Ceci modifie la règle 55.

**2.5-** La RCV 52 ne s'appliquera pas.

**2.6-** A l'exception de la classe Multihull, les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière de la Division 240. Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur et tous respecter les LVDSBH Minimum Safety Requirements.

**2.7-** La langue officielle est le français. En cas de conflit avec une traduction, le texte français prévaut.

### 3-PUBLICITÉ

En application de la Régulation 20 de World Sailing, (Code de publicité) telle que modifié par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'organisation. (DP)

### 4-ADMISSIBILITE

**4.1-** La compétition « Les Voiles de Saint Barth » invite

- les Maxiyachts, les Racings à concourir sous la jauge CSA > 0,800.

- les Racings multicoque sous la jauge CSA Multihull > 1,000

- les OffshoreMultihull sous la jauge MultiRule

- les Melges 24

- Classic-Spirit of tradition-sous la jauge CSA Classic

**4.2-** Au vu du nombre d'inscriptions dans chaque groupe, l'AO se réserve le droit de modifier les groupes ou d'en créer à sa discrétion.

### 5-INSRIPTION et ASSURANCE

**5.1-** Les concurrents doivent présenter au moment de leur inscription :

- le bulletin d'inscription complété et signé

- le formulaire de renonciation à recours contre le Comité

d'organisation, ses partenaires et ses assureurs, dûment daté et signé

- le certificat de jauge ou de conformité (ou une photocopie)

- la liste d'équipage (Nom-prénom-date de naissance et nationalité de tous les équipiers)

**5.2- Assurance bateau :** Chaque bateau inscrit doit présenter une attestation d'assurance en régate valable pour la durée de la manifestation. (En Français ou Anglais)

**5.3- Assurance équipage :**

Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription : leur licence ClubFFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition

ou leur licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » ou leur licence temporaire accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 millions d'€.

- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

-Des licences journalières seront disponibles.

CSA : <http://www.caribbean-sailing.com>

<http://www.sailing.org>

<http://www.offshoremultihull.org/>

T.P. Sail Events, P.B. 1128, 07045 Saint-Barthélemy, Code

### 6-DROIT D'ENTREE

Les droits d'entrée sont de :

30 à 39 pieds 12 € le pied

40 à 49 pieds 16 € le pied

50 à 59 pieds 18 € le pied

60 à 69 pieds 20 € le pied

70 à 79 pieds 25 € le pied

80 + 30 € le pied

Une fois votre pré-inscription faite, vous pouvez régler votre participation en téléchargeant sur notre site le PDF d'autorisation de paiement ou en joignant les organisateurs par email ou téléphone.

T.P. Sail Events : [info@lesvoilesdesaintbarth.com](mailto:info@lesvoilesdesaintbarth.com)

### 7-PROGRAMME

Samedi 7 Avril	09h00 Accueil 14h00 Ouverture des inscriptions 10h00 Ouverture des inscriptions
Dimanche 8 Avril	17h00 Fermeture des inscriptions
Lundi 9 Avril	10h00 Briefing des coureurs 12h00 Premier signal d'avertissement
Mardi 10 Avril	10h00 Premier signal d'avertissement
Mercredi 11 Avril	10h00 Premier signal d'avertissement
Jeudi 12 Avril	Day off
Vendredi 13 Avril	10h00 Premier signal d'avertissement
Samedi 14 Avril	10h00 Premier signal d'avertissement 18H00 Remise des Prix

### 8-INSTRUCTIONS de COURSE

Les instructions de course seront disponibles à la confirmation des inscriptions à Saint Barthélemy.

### 9-SYSTEME DE PENALITE

Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

### 10-CLASSEMENT

**10.1-** Une course doit être validée pour valider la compétition.

**10.2-** Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.

### 11-DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

### 12-COMMUNICATIONS RADIO

Tous les bateaux doivent être équipés d'une VHF Marine avec les canaux 72, 12 et 16.

Sauf en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

### 13-PARCOURS

Les parcours seront décrits dans les IC.

### 14-PRIX

La remise des prix aura lieu le Samedi 14 Avril 2018. Au moins un prix sera remis aux trois premiers de chaque classe.

### 15-DROIT A L'IMAGE

En participant aux « VOILES DE SAINT BARTH », le concurrent autorise l'Autorité Organisatrice et les sponsors de celle-ci à utiliser et montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos, vidéos ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même et du bateau prises lors de l'épreuve et à utiliser gracieusement son image et son nom sur tous matériaux liés à ladite épreuve.